

**Postulat demandant à la municipalité d'éditer une directive transitoire adjointe au «Règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions» afin d'augmenter les plantations et verdure autour des constructions dans le village.**

---

Saint-Cergue, le 25 mai 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Le thème de la qualité de vie est devenu important ces dernières années. En effet, une bonne qualité de vie n'est pas seulement une aspiration individuelle, mais les villes et villages souhaitent également apporter une qualité de vie aussi bonne que possible à leurs habitants car cela contribue à leur attractivité. Pour St-Cergue, cela attire non seulement des habitants mais aussi des touristes dont dépendent les commerces de notre village, ce qui nous permet d'apporter plus de services à nos résidents.

Il est clair que plusieurs facteurs contribuent à la qualité de vie, mais ce postulat se concentre sur un seul : l'environnement dans lequel nous vivons, en particulier, l'importance de la végétalisation dans notre village.

La dernière révision de notre réglementation sur la police des constructions date de juin 1995, soit il y a 26 ans. Pendant ce temps, alors que la population Suisse a augmenté de 25 %, celle de St-Cergue a augmenté de 80 % ! Pour ceux qui vivent ici depuis tout ce temps, ils peuvent voir que cette croissance se reflète dans les constructions, tant au centre du village qu'à la périphérie. Malheureusement, cette construction s'est faite avec une police des constructions obsolète et qui souffre de manquements avec pour résultat un développement effréné qui n'est pas toujours agréable à l'œil, ni n'améliore la qualité de vie des habitants du village.

Certains pourraient faire valoir que l'un des objectifs de la LAT est la densification des centres des villes et des villages, et qu'essayer de verdir notre centre va donc à contre-courant. Mais malgré le mouvement vers une densification accrue, il y a également un mouvement pour rendre les centres urbains plus vivables. La densification ne doit pas nécessairement se faire au détriment de la qualité de vie des habitants. Une attention particulière est accordée à la végétalisation, à l'éclairage et au bruit.

La course à la construction au cours de ces dernières années à St-Cergue a affecté négativement la qualité de vie de ses habitants des manières suivantes :

1) Esthétique: Combien de visiteurs avez-vous reçu ces dernières années qui, à leur arrivée, ont fait remarquer que le centre de St-Cergue avait perdu son charme qu'il avait autrefois avec son utilisation excessive d'aménagements en béton sans aucun aménagement paysager pour adoucir l'aspect ? Ou peut-être avez-vous pensé cela vous-même...

2) Accumulation de chaleur : Les experts le disent - le climat en Suisse sera plus chaud et plus sec à l'avenir, avec des précipitations plus abondantes, mais moins de neige. Les canicules estivales pourraient devenir la norme (rapport CH2018, Météo Suisse & EPFZ). Bien que nous ayons la chance d'avoir des forêts à la périphérie du village, il y a un sérieux manque de végétalisation dans le centre pour contrer les poches de chaleur piégées par tout le béton et l'asphalte. Avec la densification qui est prévue dans les années à venir, ce problème sera exacerbé si les politiques de construction ne sont pas modifiées. Pour rendre les villes plus vivables dans le contexte de la densification et d'un climat plus chaud, les urbanistes ont recours à un remède majeur : plus d'arborisation et de végétalisation !

3) La nuisance sonore : On dit qu'au moins 6'000 véhicules transitent par le village chaque jour. En l'absence de végétation, les sons ne peuvent que se répercuter sur les bâtiments en béton. La végétation agit comme un absorbeur de sons et peut aider à atténuer le bruit.

Dans la réglementation sur la police de constructions actuelle, l'article 22.4 stipule: «Plantations: La municipalité peut exiger une arborisation, en fixer les essences et les dimensions. Les essences indigènes et en station seront favorisées.»

Vu les résultats du développement que nous voyons dans la commune, cet article n'est clairement pas assez fort. Les promoteurs ne le prennent pas au sérieux, et il semble que la commune n'utilise son droit que rarement, pour exiger des plantations.

Ce postulat demande qu'une formulation plus forte pour l'aménagement extérieur soit inscrite dans une directive transitoire, une directive qui dit clairement que nous exigeons des plantations, et qu'un espace doit être réservé à cet effet, séparément des places de stationnement pour véhicules et de leurs accès. Des articles similaires à celui-ci existent déjà dans les polices de construction ailleurs dans notre canton.

Il est temps de créer une vision pour le développement de notre village, au lieu de le laisser au hasard des décisions des promoteurs. Cela a donné lieu à trop de béton et bitume, et pas assez d'arborisation et de verdure. Il faut ajouter que cette attente de végétalisation ne s'adresse pas seulement aux promoteurs, mais également à la commune qui devrait jouer un rôle moteur en plantant des arbres sur son propre terrain et sur les bords de ses routes. Le centre de notre village a grand besoin de plantations pour améliorer la qualité de vie de ses habitants et pour créer une atmosphère attrayante pour les visiteurs de notre village.

Je remercie la municipalité de faire une proposition à ce sujet d'ici le Conseil Communal de décembre 2021.



Muriel Archer Galibourg